

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 72

N° 2888

## ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2018

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 2888

présenté par

Mme Dubost, rapporteure au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi  
relatif à la croissance et la transformation des entreprises

-----

#### ARTICLE 72

À l'alinéa 178, substituer au mot :

« sixième »

le mot :

« septième ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination pour l'outre-mer.